
JUILLET 2022

www.brusvily.fr

Brusvily

bulletin d'informations municipales



LE MAG



04

MOUVEMENT

dans le Conseil
Municipal

05

AMÉNAGEMENT

et sécurisation
du bourg

29

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

2022

Sommaire

Mairie

3 Place de l'Eglise
22100 BRUSVILY
Tél. 02.96.84.55.22
Mail : mairie@brusvily.fr
Site internet : www.brusvily.fr
Page facebook : @mairie-brusvily

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi :
9h – 12h / 14h – 17h
Mercredi : fermé
Vendredi, samedi :
9h – 12h

Permanences

Uniquement sur rendez-vous

Le Maire

Marie-Claire DOUENAT

Les Adjoints

Evelyne BARDOU

Karl PIRON

Jacqueline LEYZOUR

Franck BRIEUC

► École Les Petits Loups

02 96 84 52 22

► École de Plumaudan

02 96 86 04 61

► Bibliothèque

bibliotheque-brusvily@wanadoo.fr

Direction de la publication

M^{me} BARDOU Evelyne Adjointe

Rédaction / montage

Jacqueline LEYZOUR,
Anne DEBEIX, Colette PELOU,
Suzanne PERINA et la Mairie
de Brusvily

Crédit photos

Freepik, mairie

Tirage

550 exemplaires

Création et impression

Impri' Media Bretagne
02 96 39 23 50

03 Mot du Maire

04 Informations Municipales

26 Informations Générales

29 Vie Associative

35 Brus'utile et ludik'

36 Focus sur...



Disponible également sur
www.brusvily.fr



Le bourg se réaménage et se sécurise.

Pourquoi ? Pour assurer la sécurité aux entrées nord et sud, ainsi qu'au niveau de l'école et de l'église ; L'enjeu est de faire ralentir les véhicules aux entrées et sur la traversée du bourg.

Comment ? Par l'aménagement d'un terre-plein central au niveau du cimetière qui viendra perturber la ligne droite et affirmer le caractère urbain, par la sécurisation de la sortie de l'école, du secteur de l'église et de la rue des Ecoles en aménageant ces zones par la création de plateaux ralentisseurs, et de changement de matériau de surface.

Jusqu'à quand ? Les travaux ont commencé avec du retard au mois d'avril et sont programmés normalement jusqu'en juillet pour les secteurs du cimetière à l'Eglise. L'enfouissement des réseaux et les travaux d'aménagement de l'entrée sud débutera en janvier 2023. Toutefois, ce planning pourra évoluer et être modifié en fonction de l'avancée des travaux et des aléas. J'ai conscience que des travaux de cette envergure entraînent une gêne pour les riverains. Toutefois, la sécurisation de la traversée du bourg était une priorité et un projet majeur pour notre mandature. Le but est de renforcer l'attractivité et l'apaisement de la circulation au long de la traversée du bourg par l'affirmation d'une sécurisation des piétons, du trafic routier et une valorisation des voies d'accès vers le centre.

Je souhaite également clarifier la question de l'accueil des gens du voyage dans notre commune. Les communes de moins de 5000 habitants, bien que non visées par les obligations prévues par la loi du 5 juillet 2000, sont tenues d'une obligation d'accueil minimal de 48 heures, et de mettre à disposition l'eau et l'électricité. Les gens du voyage sont redevables de 20€ par semaine, par famille et par caravane double essieu, redevance dont ils s'acquittent à chaque séjour.

Dinan Agglomération a la compétence de la gestion de l'accueil des gens du voyage, et dispose d'une aire d'accueil sur la Commune de Quévert qui malheureusement est vite saturée. Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le service Habitat-Gens du voyage au 06 48 79 19 09.

Nos associations locales ont repris leurs activités et vous proposent de belles animations courant de l'été.

La municipalité vous invite à participer au prochain Forum des Associations « les BRUS'FOLIES » qui se déroulera le 27 août prochain !

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite à toutes et à tous un bel été.

Marie-Claire DOUENAT

MOUVEMENTS DANS LE CONSEIL MUNICIPAL

Pour faire suite à la démission de Benoit JAMET-ROBERT le 4 mars 2022, un nouveau conseiller a été appelé à siéger au sein du conseil municipal.

Il s'agit de Yves BOULAU candidat suivant sur la liste « Brusvily vers l'avenir » qui a accepté le poste lors du conseil municipal du 11 avril 2022, après démission de la suivante de liste précédente, Mme GAULTIER Béatrice.

Ces mouvements ont entraîné une modification des commissions communales.

Yves BOULAU intègre les commissions Urbanisme, Patrimoine et Voirie et Travaux.

Election d'un délégué au Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Brusvily/Plumaudan (SIRS)

À la suite de la démission de Benoit JAMET-ROBERT membre titulaire au sein du SIRS, il a été procédé à son remplacement par Mme Sandrine DUPAS en qualité de délégué titulaire.

PROJETS REALISÉS ET EN COURS

Projets réalisés et en cours.

► Ecole des Petits Loups :

- Remplacement de l'alarme incendie,
- Remplacement du sèche-linge et du lave-linge,
- Achat de 14 tables et 6 chaises.

► **Terrain de Foot** : Remise en état des coffrets des platines pour l'éclairage public au terrain de football.

► Achat d'une nouvelle poubelle pour la salle des fêtes.

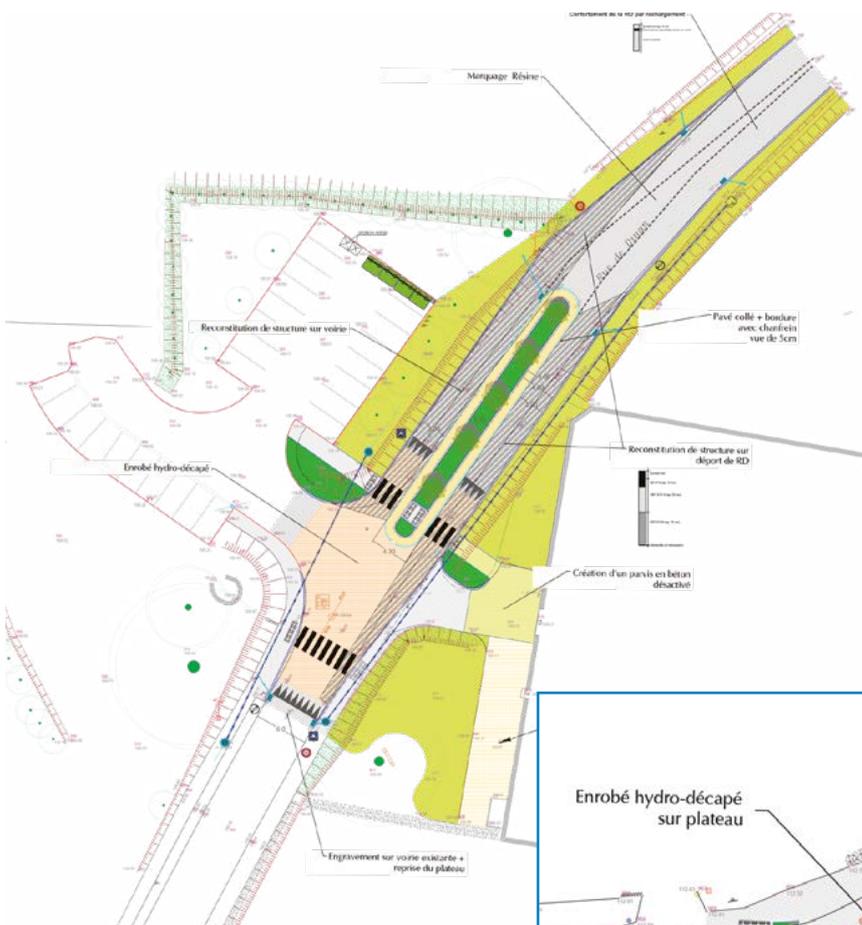
► **Terrain de tennis** : remplacement des poteaux et du filet



AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION DU BOURG

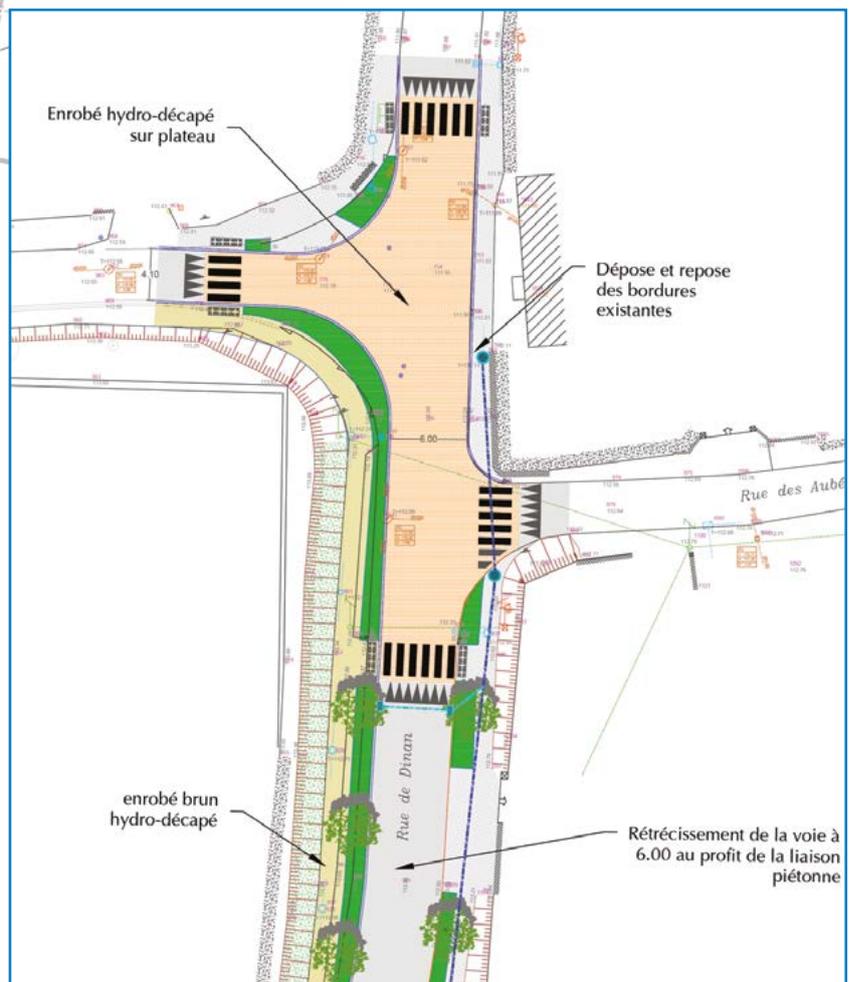
L'objectif de ce réaménagement est de faire ralentir la circulation aux entrées et sur la traversée du bourg, de sécuriser les abords de l'école et le cheminement des piétons. C'est l'entreprise EVEN de Pleurtuit qui a été choisie par le Conseil Municipal du 7 décembre 2021.

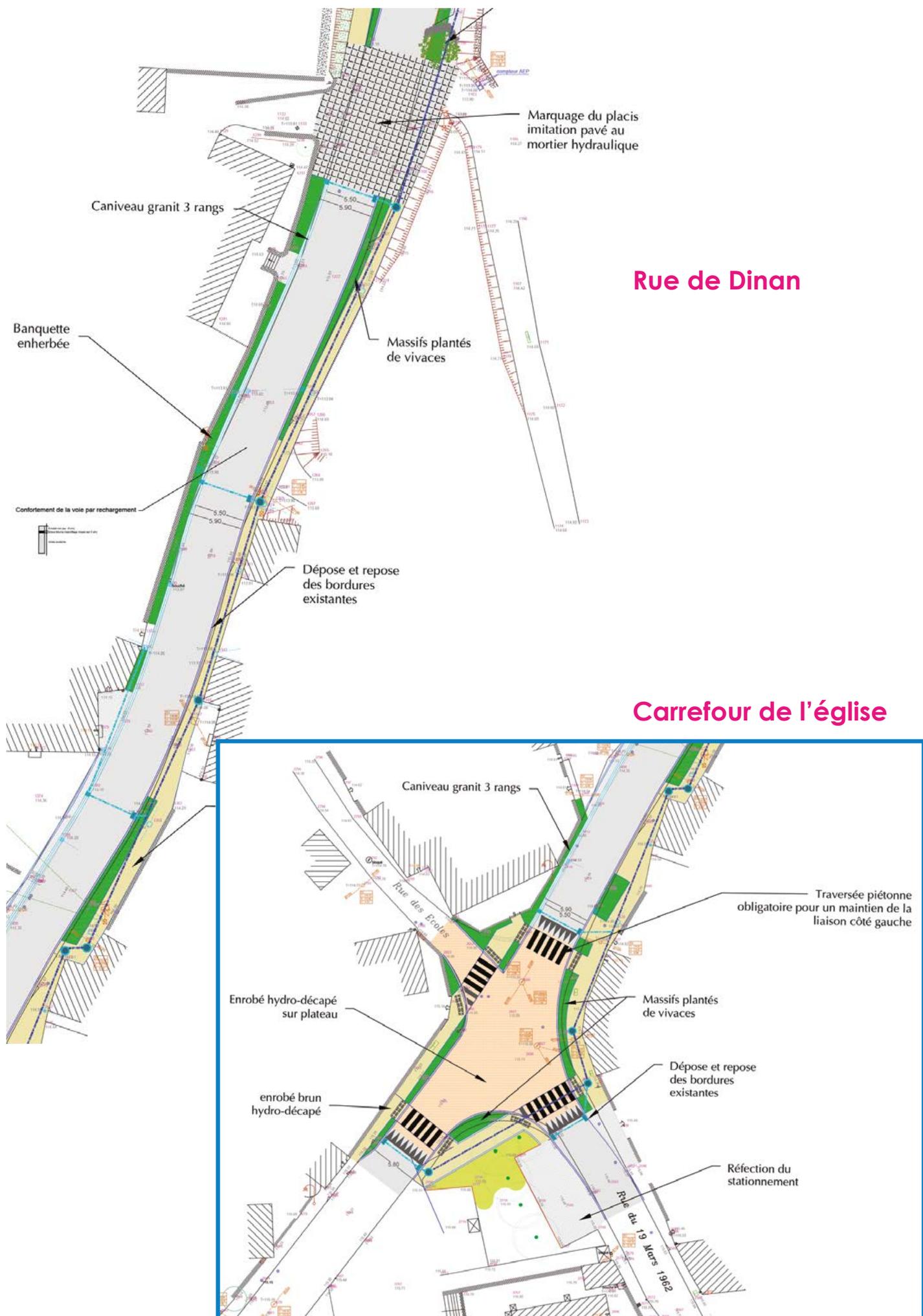
Les travaux ont démarré le 11 avril 2022 : 3 tranches sont prévues.

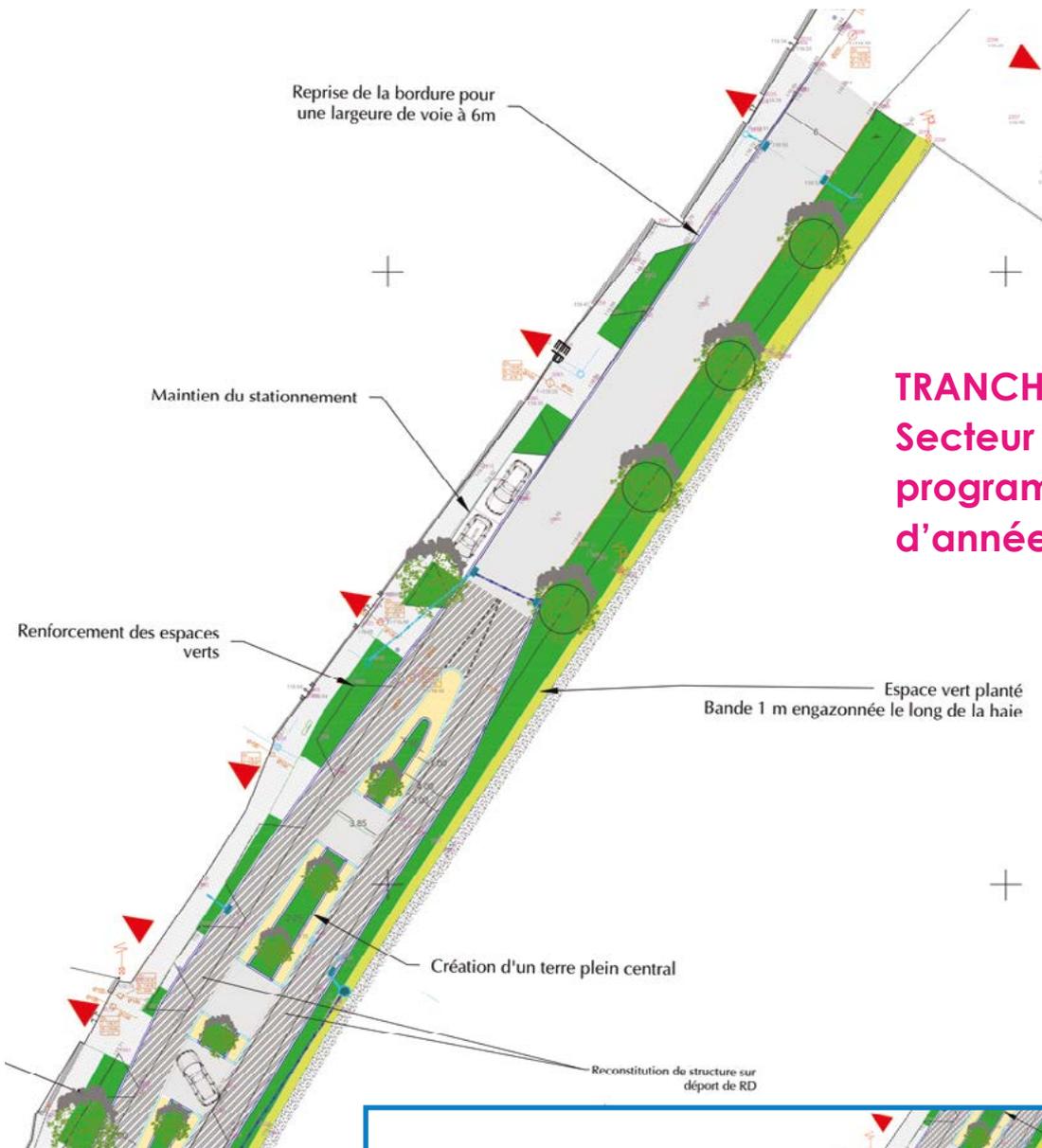


TRANCHE N°01 :
Entrée Secteur
Nord – Cimetière

TRANCHE N°02 :
Secteur de l'école

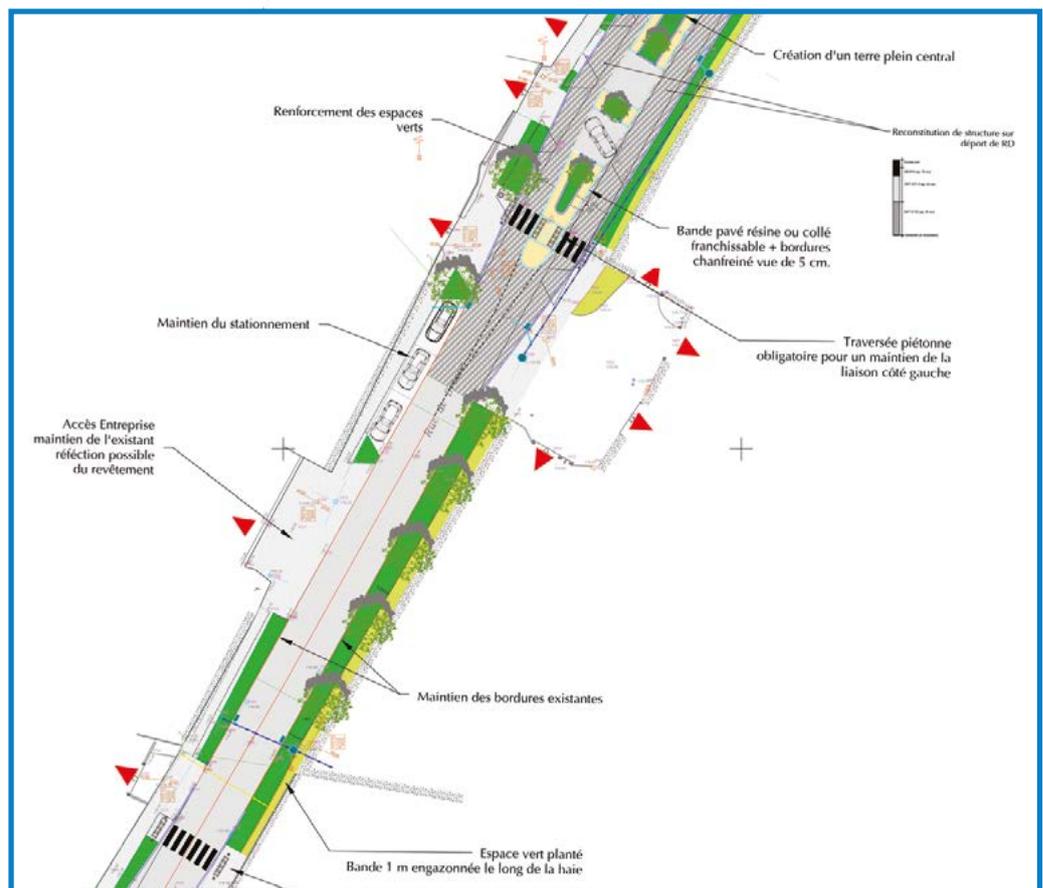






TRANCHE N°03 : Entrée Secteur SUD : travaux programmés en début d'année 2023.

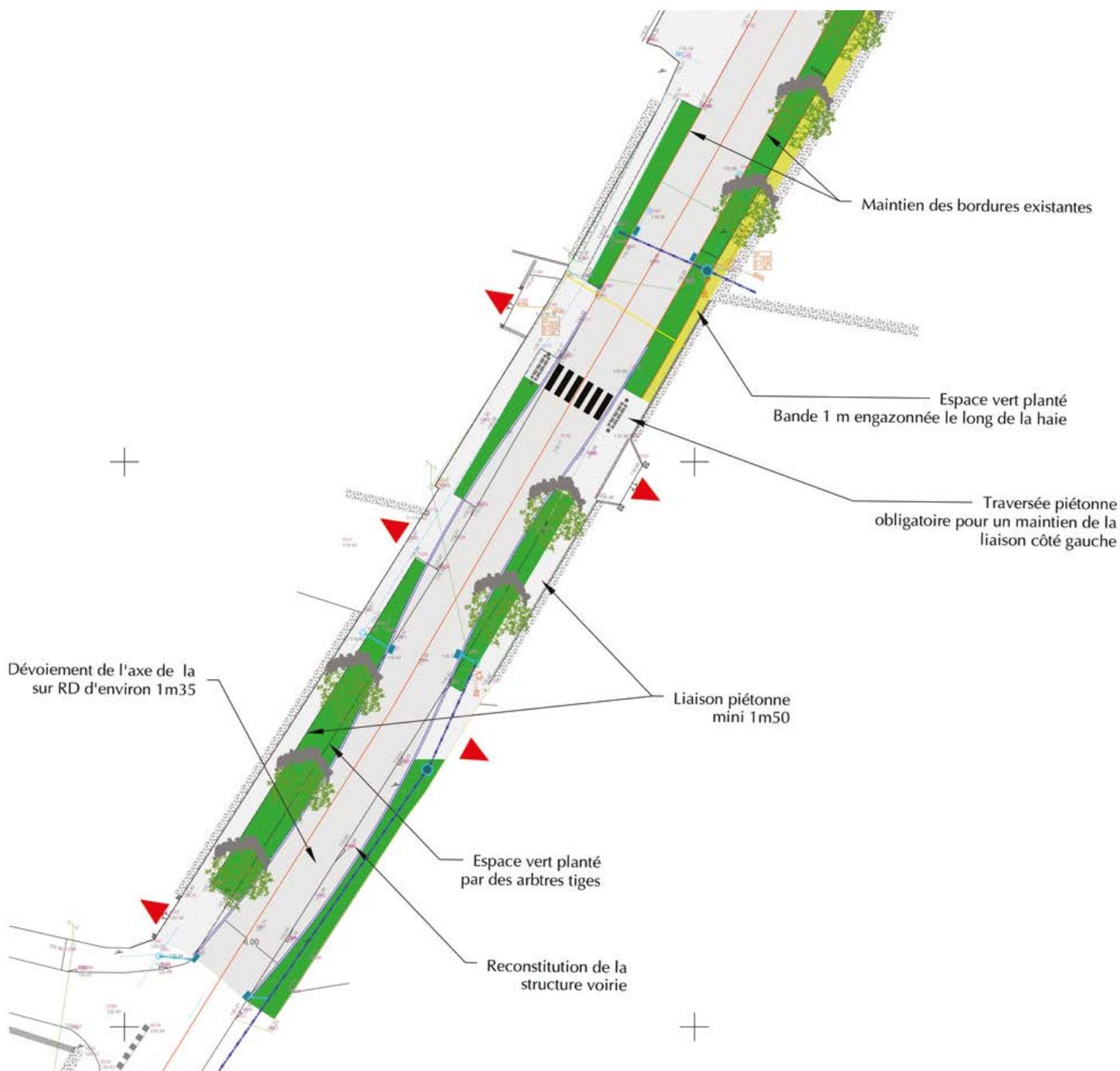
Entrée sud



Préalablement aux travaux d'aménagement, des travaux d'Effacement des réseaux par le SDE (Syndicat Départemental d'Énergie) et l'entreprise STURNO, d'Eaux potables par Dinan Agglo, et d'Assainissement Eaux Pluviales par l'entreprise EVEN sont nécessaires sur différents secteurs de la RD 793 ; Tous les intervenants vont se coordonner tout au long de l'avancement des différents chantiers, et travailler par tranches.

Durant ces travaux, la route pourra être provisoirement interdite à la circulation par secteurs. Les déviations seront mises en place le Conseil Départemental.

Pendant la durée des travaux d'aménagement l'entreprise EVEN travaillera en circulation alternée.



SYNTHÈSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Le compte administratif 2021 a été approuvé par le Conseil Municipal. Il comprend l'ensemble des écritures en dépenses et en recettes effectuées l'an passé.

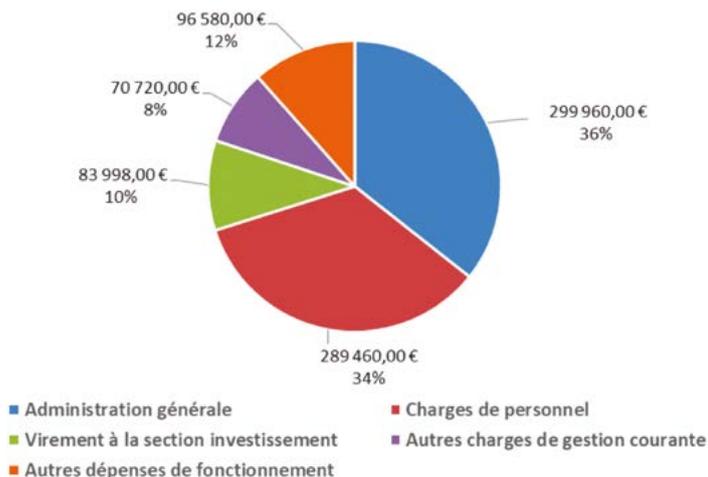
BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL 2021		
	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	654 777,74 €	434 450,84 €
Recettes	1 151 730,05 €	483 937,66 €
Résultat exercice	496 952,31€ *	49 486,82 € **

* L'excédent de fonctionnement est affecté en Investissement (autres réserves)

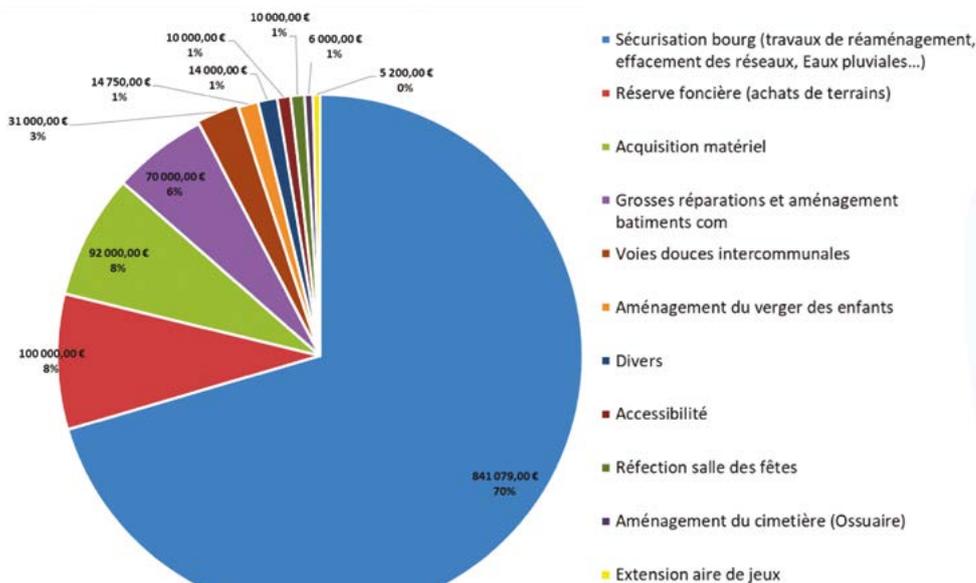
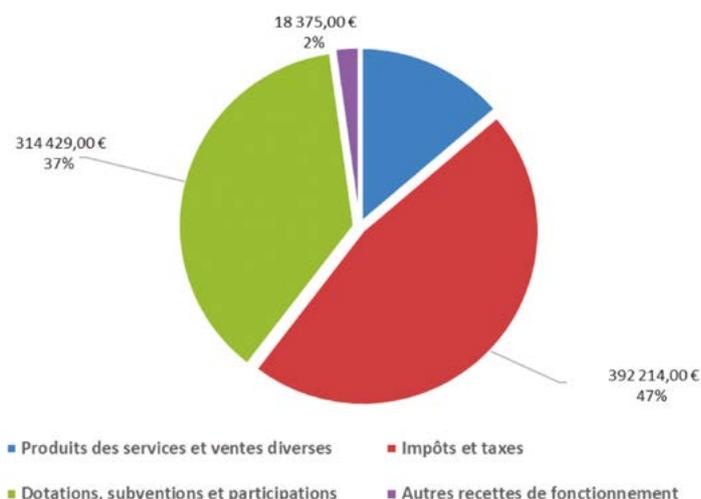
** Le résultat de clôture Investissement est reporté (Recettes d'investissement)

LE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022

Budget Primitif : Dépenses de fonctionnement 2022



Budget Primitif : Recettes de fonctionnement 2022



Prévisions d'investissements 2022 (hors subventions)



COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

La cérémonie de commémoration marquant l'anniversaire de la victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie le 8 mai 1945, s'est déroulée au monument aux morts à 11h30 à Brusvily.

Marie-Claire DOUENAT, Maire de Brusvily a lu le texte de Geneviève Darrieussecq, ministre chargée de la mémoire et des anciens combattants.

Une gerbe aux couleurs de notre drapeau national et composée par Marie-France GOUAULT a été déposée, M Raymond GLEMEE et M Albert RAFFRAY nos porte-drapeaux étaient présents, entourés par des habitants et des élus de la commune.



DÉGRADATIONS

Une nouvelle fois, des dégradations ont eu lieu dans notre commune !

Après l'école et l'ancienne garderie Jules Ferry en février dernier, c'est encore au terrain des sports que des individus sont venus casser la porte de petit local à l'entrée du terrain, détériorer les buts, casser les luminaires du préau.



La porte de l'aire de jeux a été cassée pour la troisième fois, le cendrier extérieur de la salle des fêtes a disparu.

Pour information, les dégradations de l'école ont couté en temps et en réparations.

Le montant total s'élève à 915 € de matériaux (lavabo, chasse d'eau, robinet, et vitrages) et 3h de temps agent pour les réparations.

NOM ET NUMÉRO DES HABITATIONS

La Mairie de Brusvily ayant procédé à la numérotation des habitations, il est donc conseillé d'apposer votre numéro soit sur la boîte aux lettres, soit sur l'habitation.

Les propriétaires sont dans l'obligation de posséder une boîte aux lettres normalisée, ce qui inclut de mettre au minimum son nom sur sa boîte aux lettres. Le numéro de votre habitation doit également être lisible, si celle-ci en possède un. Toutefois, même si

inscrire son nom n'est pas obligatoire, « inscrire lisiblement les noms de toutes les personnes qui habitent à cette adresse » sur la boîte aux lettres est vivement conseillé pour recevoir correctement son courrier.

Pour mener à bien la distribution du courrier et des colis, il est beaucoup plus efficace pour votre facteur d'avoir une belle plaque de boîte aux lettres avec votre identité ou le numéro de votre habitation !

Le circuit des « 4 Douets » (7,1km) et le circuit des Mézières (11,2km) ont été balisés en avril. Ils sont dorénavant accessibles à tous les marcheurs.

Les 14 baliseurs bénévoles du Club de Randonnées du Frémur ont procédé à ce balisage sous la houlette de nos responsables locaux. Un repas grillades organisé par la Commission Patrimoine et les randonneurs du Frémur a rassasié les appétits.

Les 2 balades sont référencées au niveau du Département et auprès de la Fédération Française de la Randonnée.

Le point de départ de ces deux circuits est situé sur le parking de la salle des fêtes, où un totem sera prochainement mis en place et annoncera les différents circuits avec plans et infos diverses. Des rando-fiches (éditées par la Fédération Française de la Randonnée) pour chaque circuit seront bientôt disponibles en mairie.



MATINÉE CITOYENNE

La matinée citoyenne le samedi 23 avril 2022 a réuni une vingtaine de bénévoles afin de poursuivre les actions déjà engagées lors des précédentes matinées. Cette année, il a été procédé au fleurissement de la commune autour de l'église, à la découpe d'arbres tombés sur le sentier du Guinefort ainsi que le nettoyage du Placis au Bois des Mézières et des allées du cimetière.

Après un apéritif offert par la municipalité, la matinée s'est terminée par un joyeux et copieux pique-nique partagé !



FLEURISSEMENT

Après le mur, ce sont les jardinières de l'église qui ont été fleuries lors de la Matinée citoyenne. La commission a opté pour des plantes vivaces qui devraient apporter au fil du temps du feuillage et de la couleur.



TROC AUX PLANTES



Après la matinée citoyenne, le 23 avril dernier, notre deuxième troc aux plantes organisé par la bibliothèque, s'est tenu au terrain des sports.

Une trentaine de personnes est venue, exposer, troquer pour certaines, chercher pour d'autres, des plantes, des graines, et des conseils. Tout le monde est reparti ravi le panier plein, avec l'envie de revenir l'an prochain.

NATURELLEMENT BRUSVILY

A vos manches, pelles, plantez pour votre plaisir ! Pas d'inscription au concours des Maisons fleuries cette année. Par contre un jury mystère formé de personnes des 4 coins de la commune passera dans chaque village courant juillet pour sélectionner « la maison » pour son naturel et sa fantaisie. (Une maison par village et/ou par quartier sera récompensée).



APÉRO LECTURE

Le vendredi 20 mai, la Bibliothèque a organisé son deuxième Apéro-lecture au Restaurant l'Escale de Brusvily. C'est autour d'un verre qu'une dizaine de personnes a présenté son « coup de cœur du moment ». Entre autres, Solange nous a parlé d'un roman noir et inoubliable « Meurtre pour rédemption » de Karine Giebel qui se passe dans le milieu carcéral féminin. Cathie a présenté « Re-vive l'empereur » de Romain Puertolas, roman loufoque sur la résurrection de Napoléon dans notre monde actuel. Cécile 9 ans, nous a parlé d'une BD pour enfant sur la guerre 39/45, « Les grandes, grandes vacances » chez Bayard Editions qu'elle a beaucoup aimé. Colette, Chantal, Solange, Anne et tous les autres ont

parlé avec enthousiasme de leurs lectures et ont donné envie à chacun de les découvrir ! Dommage que peu de monde ait répondu à notre invitation car ce fut un bon moment instructif et très convivial.



LA BIBLIOTHÈQUE

Raconte-Tapis

La bibliothèque a accueilli l'Association Tchoupi pour une animation dédiée aux tout-petits.

Anne PILLOY notre conteuse attitrée a utilisé un « raconte tapis » pour une histoire autour d'un loup qui finalement ne mange pas les enfants, mais des carottes. Une dizaine d'enfants accompagnée de leurs nounous a pu profiter de ce moment. La même activité s'est déroulée avec les enfants de l'école, les 14 et 21 mars 22.



Pique-nique à la Bibliothèque

Le 28 mai a eu lieu à Brusvily le premier pique-nique inter bibliothèques du réseau Lirici. Une dizaine de personnes a pu profiter de l'extérieur ensoleillé de notre bibliothèque pour déjeuner, ceci autour d'un verre de cidre offert par la municipalité et de deux gâteaux confectionnés par les bénévoles. D'autres regroupements sont prévus dans les mois qui viennent, pour discuter des différentes manières de travailler afin de recevoir le public de la meilleure des façons.



Fermeture d'été de la bibliothèque

Du 10 juillet au mardi 16 août

Les jeudis du 6 juillet au 31 juillet 22

Le samedi 27 août 22 pour les Brus'folies, venez nombreux nous y retrouver

HAUTE TECHNOLOGIE À LA BIBLIOTHÈQUE

Elle est au top maintenant la bibliothèque. On fait tout sur ordinateur et on a même une machine-qui-fait-des-lettres pour marquer les livres... Encore faut-il savoir s'en servir. C'est pas que ce soit compliqué, mais quand on a égaré le mode d'emploi, c'est le désarroi dans l'équipe :

« Ah, mais elle marche pas !

- Mais si ça marche. Appuie sur la flèche là...

- Non, fais OK. Il faut toujours faire OK pour commencer et appuyer sur 'return'

- J'ai fait OK mais ça marche pas.

- j'te dis qu'il faut appuyer sur 'return' T'as fait 'on' d'abord ?

- Non, il est où 'on' ?

- là, mais il faut sans doute d'abord faire OK, et faut pas oublier la flèche

- Bon, alors, j'fais 'on' ou 'OK' ?????? »

Elles ont commencé l'épreuve à 2, puis à 3 et maintenant elles sont 4 et ça va nettement mieux. Après 30 minutes, les lettres indispensables au codage du livre ont été imprimées, découpées et même collées sur la tranche du roman en attente.

C'est une énorme victoire pour la courageuse équipe. Je suis si émue que j'applaudis et prends des photos pour immortaliser le moment. Eh oui, même sans mode d'emploi, et avec persévérance, on peut s'en sortir !

Alors, elles se félicitent et rient. Pour un peu elles s'embrasseraient, mais se retiennent, y'a le covid. Et c'est là que Anne dit : « super les filles, y'en a plus que 199 à faire »

D'un coup, l'ambiance est retombée. Allez donc savoir pourquoi.

La commère de l'Écotay



LES BRUSVILIENS ONT FAIT LEUR CINÉMA !

Le mercredi 16 mars une vingtaine de personnes (adultes et enfants) a participé à un atelier pour la création d'un court métrage proposé par l'association Hors Champs et la municipalité.

L'atelier s'est déroulé en trois temps à la bibliothèque de Brusvily, encadré par un marionnettiste, un metteur en scène et un musicien, tous professionnels.

Ce fut un après-midi très créatif et convivial suivi de la présentation, le dimanche 20 mars, de courts métrages à la salle de fêtes. Les spectateurs ont été accueillis par des marionnettes géantes, et ont pu découvrir les techniques d'animation. Puis plusieurs courts-métrages tout public ont été projetés y compris celui réalisé par les Brusviliens. Une soixantaine de personnes a pu ainsi profiter de l'ambiance cinéma grâce à la machine à popcorns qui a régalé petits et grands.

Merci à l'association Hors Champs pour cette belle découverte et à L'ABTL pour son aide.



LES BRUSVILY KIDS



Encore une fois « les Brusvily kids » se sont déplacés le jeudi 14 avril 2022 pour une animation au parc d'attractions de « L'Ange Michel » près de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

37 jeunes âgés de 6 à 17 ans accompagnés par des parents et élus, se sont amusés tout au long de la journée dans les manèges à sensation : le tornado, l'aquasplash, les chaises volantes, l'escadrille, le cinéma 7D, etc...

Le soleil était également au rendez-vous et tout le monde a passé une super journée. Beaucoup de sourire, fou rire et d'énergie dépensée. Tous les participants, grands et petits sont revenus ravis de cette sortie !

Les prochaines sorties des Brusvily Kids

Mardi 12 juillet 2022

Le Château du Hac

Parcours dans les arbres - 8/17 ans

Mardi 26 juillet 2022

Cobac Parc - Aqua Fun Park - 6/17 ans

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons, dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

POURQUOI ?

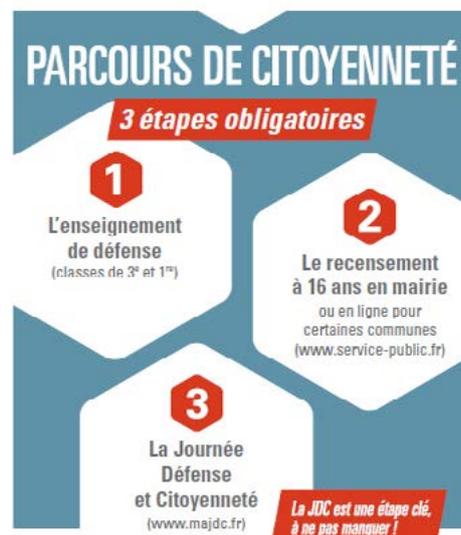
Le recensement citoyen est obligatoire. Cela vous permet :

- 1 d'obtenir une attestation de recensement ➡ Avoir cette attestation est obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat...) ou un concours soumis à l'autorité publique en France.
- 2 d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) ➡ Participer à la JDC est obligatoire pour s'inscrire à partir de l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, permis de conduire...) ou un concours soumis à l'autorité publique.
- 3 d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans

COMMENT ?

A la mairie de votre domicile. Pour effectuer cette démarche, vous devrez produire une pièce d'identité et le livret de famille. Une adresse mail et un numéro de téléphone de contact vous seront aussi demandés.

Par internet sur www.service-public.fr, si le recensement en ligne est possible dans votre commune.



Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 022 021 21 C 0011

La Ville aux Vieilles
Rénovation d'une maison d'habitation

PC 022 021 21 C 0015

Rue de Broons
Construction d'une maison d'habitation

PC 022 021 21 C 0016

La Vieux Ville
Construction d'une véranda et d'une extension d'une maison d'habitation

PC 022 021 21 C 0017

L'Ecotay
Construction d'un préau et d'une clôture

PC 022 021 22 C 0001

Impasse des Cerisiers
Construction d'un garage et pose de 2 vélux sur la maison d'habitation

PC 022 021 22 C 0002

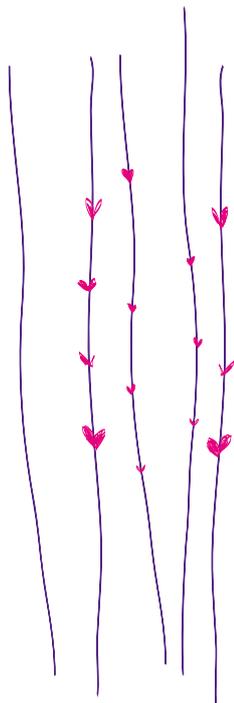
Place de l'Eglise
Modification du volume Sud de la toiture d'une maison d'habitation

PC 022 021 22 C 0003

La Ville aux Vieilles
Reconstruction d'un hangar existant

PC 022 021 22 C 0004

Rue de l'Ecotay
Construction d'une maison d'habitation



ÉTAT CIVIL

En raison de la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), la loi nous impose de ne pas diffuser les données personnelles en matière d'Etat Civil.

Naissances

Depuis le 1er Janvier dernier, la commune compte **5 petits Brusviliens de plus**. Nos meilleurs vœux de santé et de prospérité aux nouveaux nés et toutes nos félicitations aux parents.

Mariages

Depuis le 1er Janvier, **1 heureux couple** s'est uni devant l'Officier de l'Etat Civil de Brusvily. Nous présentons aux mariés nos vœux de bonheur.

Décès

Depuis le 1er Janvier dernier, **5 Brusviliens** nous ont quittés. Nous présentons aux familles nos sincères condoléances.

ACTION SOCIALE

Les personnes absentes au repas du 11 novembre et âgées de plus de 80 ans, ont reçu le colis traditionnel contenant des produits locaux et/ou achetés chez nos commerçants de Brusvily. Les bénévoles de la Commission Action Sociale ont ainsi rencontré nos aînés lors de cette distribution. 33 personnes domiciliées à Brusvily et 8 personnes vivant en EHPAD ont bénéficié de ce colis.

Souvenez-vous, le père-Noël est passé par Brusvily le 17 décembre dernier ! La paroisse avait même prévu le vin chaud !



LES NOCES DE DIAMANT D'ANNIC ET DANIEL HILLION

Samedi 19 février 2022, Annic et Daniel HILLION se sont retrouvés à la mairie de Brusvily avec leurs familles et amis pour célébrer leurs noces de diamant et soixante ans de vie commune à Brusvily. Annic, institutrice, et Daniel, exploitant de carrières de granit, ont eu trois enfants, Gérard, Éric et Christophe, ainsi que quatre petits-enfants et une arrière-petite-fille.

Lors de cette cérémonie, l'adjointe à la mairie de Brusvily, Évelyne BARDOU, a relu l'acte de mariage et la maire, Marie-Claire DOUENAT, a retracé le vécu des époux Hillion.



Copyright « Le Télégramme »

LES SORTIES SCOLAIRES

Les enfants de l'école Les Petits Loups ont repris les sorties scolaires. Les 5, 10, 12, 13 et 20 mai, c'est au centre équestre « L'écurie du Guinefort » accompagnés de leurs professeurs, ATSEM et parents, qu'ils se sont initiés aux joies de l'équitation.

Merci à l'association RPI Amicale Laïque Brusvily Plumaudan, au Syndicat Intercommunal Regroupement Scolaire (SIRS) et aux parents d'élèves qui ont financé cette sortie.



OPÉRATION ARGENT DE POCHE

Le 19 avril 2022, 4 jeunes motivés, accompagnés de deux conseillers municipaux, ont participé à l'opération argent de poche. Ils ont désherbé les abords du terrain de tennis, pris une collation offerte par la municipalité, puis, requinqués, ont attaqué un travail de peinture sur la main courante de ce même terrain.

Merci à eux pour leur courage et leur bonne humeur.

Afin de finaliser la peinture de la barrière du terrain de tennis, une nouvelle opération argent de poche est programmée le 28 juin 2022.

Ces travaux sont ouverts aux jeunes de 16 à 17 ans, les inscriptions se font à la mairie. La rémunération est de 15€ pour 3h de travail.



EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes-rendus complets des conseils municipaux peuvent être consultés sur le site internet de la commune. Pour le bulletin, nous en faisons un condensé.

JEUDI 28 OCTOBRE 2021

1) Modification des commissions communales

Suite à la démission de M. LAMBERT Emmanuel, 4ème adjoint, Mme PERINA Suzanne a intégré le conseil municipal lors de la séance du 1er octobre 2021.

Mme PERINA Suzanne, avait été désignée en qualité de membre extérieur au conseil municipal dans la commission action sociale, par délibération en date du 19 octobre 2020.

Il convient donc de procéder au remplacement de l' élu sortant dans les différentes commissions et de désigner un membre extérieur dans la commission action sociale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : se reporter à l'article « Mouvements au Conseil Municipal » de ce Mag'.

2) Election d'un délégué au Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Brusvily/Plumaudan (S.I.R.S.)

Suite à la démission de M. LAMBERT Emmanuel, 4ème adjoint et membre titulaire au sein du Syndicat Intercommunal Scolaire Brusvily/Plumaudan, il convient de remplacer l' élu sortant.

Le conseil municipal décide de voter à main levée. Vu le résultat du vote : se reporter à l'article « Mouvements au Conseil Municipal » de ce Mag'.

3) Dénomination du futur jardin arboré en bas du terrain des sports

Suite à la précédente réunion du conseil municipal, Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de proposer des noms pour le futur jardin arboré en bas du terrain des sports. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer ce futur jardin « Verger des Enfants ».

4) Finances : Décision modificative n° 1 - budget primitif commune 2021

Il convient d'ajuster les crédits afin de pouvoir régler les dépenses relatives à l'aménagement de l'aire de jeux et du Verger des enfants.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la section investissement du budget primitif 2021 de la commune de la façon suivante :

Désignation investissement	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D. 2111-051 : Réserve foncière	16 000.00€	
D. 2121-104 : Aménagement Verger enfants		2 000.00 €
D. 2128-102 : Extension aire de jeux		5 800.00 €
D. 2188-102 : Extension aire de jeux	4 000.00 €	
D.2312-102 : Extension aire de jeux		6 200.00 €
D. 2312-104 : Aménagement Verger enfants		6 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : approuve cette décision modificative n° 1

5) Sécurisation de la traversée du bourg sur la RD 793 - Maîtrise d'œuvre de l'Atelier du Marais

Mme le Maire fait part de la réunion avec l'Atelier du Marais relative à la sécurisation de la traversée du bourg sur la RD 793 et présente l'estimation des travaux prenant en compte la réhabilitation d'une partie du réseau eaux pluviales :

Estimation initiale des travaux : 425 000.00 € HT

Estimation actuelle des travaux : 535 720.00 € HT

Mme le Maire présente un avenant pour la maîtrise d'œuvre de l'Atelier du Marais qui correspond aux travaux supplémentaires du réseau eaux pluviales : Tranche optionnelle (Maîtrise d'œuvre) : 4.20 % du montant des travaux en phase projet :

Maîtrise d'oeuvre : 17 850.00 € HT (délibération du 18.01.2021)

Maitrise d'œuvre actualisée : 22 500.24 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'opération d'aménagement de la sécurisation de la traversée du centre bourg, Décide de valider l'avenant de l'Atelier du Marais sur la base de rémunération énoncée ci-dessus.

6) Réflexion sur l'emplacement réservé n° 8 sur la parcelle C554 rue de l'Ecotay

Mme le Maire rappelle qu'un emplacement réservé situé sur la parcelle C554 rue de l'Ecotay est inscrit au PLUi. Les propriétaires souhaiteraient que cette emprise soit enlevée afin de vendre une partie de ce terrain.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de conserver cet emplacement réservé n° 8 inscrit au PLUi.

7) Convention d'entretien de l'aire de repos « La Croix Domjean » avec le Conseil départemental

Karl PIRON informe l'assemblée qu'il avait sollicité la Maison du département de Dinan pour le remplacement des tables de pique-nique sur l'aire de repos de La Croix Domjean. En contrepartie, l'entretien des espaces verts et du mobilier resterait à charge de la commune.

Deux tables ont été commandées par la Maison du département. Karl PIRON présente la convention d'entretien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (13 voix Pour, 2 abstentions : Claude ROBERT, Claudine DELACOURT) : Décide d'approuver cette convention conclue pour une durée de 10 ans renouvelable par tacite reconduction.

8) Action sociale : repas des Aînés

Jacqueline LEYZOUR présente l'organisation de la journée du 11 novembre.

9) Affaires diverses

a) Dépenses dans le cadre de la délégation au Maire

Mme le Maire énumère les décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire :

. Réalisation d'une coiffe de protection sur le mur du court de tennis : 763.42 € HT

- . Acquisition d'un support vélos pour l'aire de jeux : 278.32 € HT
- . Acquisition d'une table pour l'aire de jeux : 986.60 € HT
- . Remplacement du chauffe-eau pour la bibliothèque : 256.92 € HT

b) Approvisionnement des cantines

Mme le Maire fait part d'un courrier de la F.R.S.E.A. concernant l'approvisionnement des cantines en produits français.

c) Sapins et illuminations de Noël

Jacqueline LEYZOUR va commander des sapins pour décorer le bourg et les villages. Il est suggéré d'offrir un sapin dans chaque village et chaque commerce. Les habitants de chaque village seront invités à décorer leur sapin et un concours sera organisé. Un sapin de 5 mètres sera installé place de l'Eglise. Une animation sera organisée le vendredi 17 décembre 2021. Le comité des fêtes va être sollicité pour le renouvellement et la mise en place des illuminations.

d) Sécurisation lotissement Bel Air

Anne DEBEIX signale qu'il a été remarqué par les riverains du lotissement de Bel Air que les véhicules qui empruntent la rue du Stade en direction de l'entrée du terrain de football ne respectent pas la priorité à droite avec l'allée des Camélias. Elle propose l'implantation d'un panneau Stop à l'angle de ces deux rues. Un Stop provisoire pourrait être implanté.

e) Ecole

Suite au conseil d'école, du mobilier scolaire a été demandé pour l'école de Brusvily. Un inventaire va être réalisé avant tout achat sachant qu'une fermeture de classe est prévue à la rentrée prochaine. Un placard a été réalisé et va être posé par les services techniques.

f) Salle des fêtes

Jacqueline LEYZOUR propose de constituer une équipe d'élus pour réaliser les états des lieux lors de la location de la salle des fêtes. Les élus nommés sont : Jacqueline LEYZOUR, Anne DEBEIX, Patrick BOGUENET, Franck BRIEUC. D'autre part, un inventaire va être effectué pour les différents équipements et la vaisselle.

g) Appel à manifestations d'intérêt Biodiversité (A.M.I.)

Sandrine DUPAS annonce que la candidature de Brusvily à l'appel à manifestations d'intérêts Biodiversité n'a pas été retenue. La commune pourra toutefois participer aux ateliers.

h) Bulletin municipal

Evelyne BARDOU lance une réflexion sur le bulletin municipal qui représente un travail considérable pour le secrétariat. Des devis sont présentés pour la rédaction et l'impression des bulletins municipaux ainsi que l'impression des Brus'infos. Le conseil municipal donne son accord pour confier ce travail à l'imprimerie « Impri'Média » de St-Samson-sur-Rance .

i) Cimetièrre

Claude ROBERT fait remarquer que le calvaire est abimé.

j) Barnums

Franck BRIEUC souhaiterait analyser l'achat de barnums qui pourraient servir notamment à la journée des Brus'folies et être loués aux associations et particuliers de la commune.

MARDI 7 DECEMBRE 2021

Evelyne BARDOU demande l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour :

- Temps de travail dans la fonction publique territoriale au 1er janvier 2022

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

1) Aménagement de la traversée du centre bourg : Validation du choix de l'entreprise

Une consultation des entreprises suivant procédure adaptée a été lancée pour les travaux d'aménagement de la traversée du centre bourg. Mme le Maire propose de retenir l'offre la mieux-disante au regard des critères énoncés dans le règlement de consultation : Entreprise EVEN de Pleurtuit (35) : 459 898.15 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'attribuer le marché à l'entreprise EVEN de Pleurtuit (35) pour un montant de 459 898.15 € HT,

2) A.L.S.H. Quévert

La mairie de Quévert sollicite une participation pour des enfants de Brusvily fréquentant leur Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Le projet de convention prévoit de facturer à la commune un forfait journalier de 14 € par enfant. La participation pour Brusvily est estimée à 4 676 € pour la période du 1er janvier au 26 août 2022, basée sur 6 enfants. Pour les familles non domiciliées à Quévert et dont la commune de résidence n'a pas conventionné avec la mairie de Quévert, une majoration sera appliquée aux familles : 1.50 €/demi-journée et 3.00 €/journée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis défavorable à cette demande.

3) Consultation du public pour la restructuration d'un élevage porcin par l'EARL La Bénardièrre à Caulnes

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral en date du 5 novembre 2021 portant ouverture d'une consultation du public du 1er décembre 2021 au 29 décembre 2021 à la mairie de Caulnes (22) sur la demande présentée par l'EARL La Bénardièrre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (14 voix Pour, 1 Abstention : Karl Piron) :

Emet un avis favorable à ce projet sous réserve de l'application du plan d'épandage et de sa réglementation.

4) Temps de travail dans la fonction publique territoriale au 1er janvier 2022

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impose de respecter la règle des 1 607 heures annuelles de travail à compter du 1er janvier 2022.

Les collectivités doivent délibérer afin de fixer les règles relatives à cette réglementation, après avis du Comité technique départemental.

Mme le Maire propose de statuer sur ce dossier en janvier 2022 et demande à l'assemblée de délibérer sur l'intention d'appliquer ces dispositions au 1er janvier 2022. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Prévoit d'analyser ce dossier et d'appliquer la règle des 1 607 heures annuelles de travail à compter du 1^{er} janvier 2022.

5) Affaires diverses

a) Location salle des fêtes

Mme le maire fait part d'une demande du traiteur de Brusvily « Eric Cuisine pour vous » au sujet de la location de la salle des fêtes pour le réveillon du 31 décembre 2021, notamment par rapport au forfait de 40 € par jour de location supplémentaire.

Le conseil municipal maintient les tarifs validés lors de la réunion du conseil municipal du 22 novembre 2021.

LUNDI 24 JANVIER 2022

1) Effacement des réseaux sur la RD793 : Entrée Nord : Réseaux Basse Tension/infrastructures télécommunications et aménagement Eclairage Public – Estimations réajustées suite à une étude détaillée

Mme le Maire rappelle les propositions du Syndicat Départemental d'Energie relatives au projet d'effacement des réseaux Basse Tension, Infrastructures télécommunications et aménagement Eclairage Public, entrée Nord sur la RD793.

Suite à la délibération du conseil municipal du 7 juin 2021 décidant d'engager le projet d'effacement des réseaux, le S.D.E. a procédé aux études de détail des travaux. Les montants à ce stade étant supérieurs aux estimations sommaires, Mme le Maire présente les nouveaux montants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- Le projet d'effacement des réseaux Basse Tension « entrée Nord » pour un montant estimatif de 110 000 € TTC. La participation financière communale calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 36 666.67 €.
- Le projet d'aménagement de l'éclairage public pour un montant estimatif de 49 896 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie). La participation financière communale calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 30 030 €.
- Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques pour un montant estimatif de 27 200 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie). La participation financière communale calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 27 200 €.
- Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

2) Aménagement de la traversée du centre bourg

a) Convention d'occupation du domaine public

Mme le Maire expose que tout aménagement

envisagé par une collectivité sur le domaine départemental doit faire l'objet d'une autorisation du Conseil Départemental contractualisée sous la forme d'une Convention d'Occupation du Domaine Public (C.O.D.P.). Ainsi, il est nécessaire de passer cette convention pour les travaux d'aménagement de la traversée du bourg sur la RD 793.

Dans le cas d'une participation financière du Conseil Départemental pour la réalisation de la couche de roulement, une convention de travaux sur mandat doit être passée entre la collectivité et le Conseil Départemental (C.T.M.).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Autorise Mme le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public et la convention de travaux sur mandat.

b) Demande de subvention au titre des amendes de police

Dans le cadre du projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée du bourg sur la RD 793, le conseil municipal a sollicité des subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.).

Montant des travaux : 459 898.15 € HT

Honoraires : 27 900.24 € HT

Estimation du Matériel mobilier

équipement : 27 000.00 € HT

Aléas : 63 800.00 € HT

A ce jour, seule une subvention au titre de la D.E.T.R. a été accordée pour un montant de 133 546 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Décide de solliciter la subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental.

3) Personnel communal : Modification de la Durée Hebdomadaire de Service d'un agent

Mme le Maire rappelle que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique impose de respecter la règle des 1 607 heures annuelles de travail à compter du 1er janvier 2022. Suite à ces dispositions, un agent au grade d'Agent Spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles a souhaité diminuer son temps de travail de 35 h 00 à 33 h 00. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Décide de porter la durée hebdomadaire de service de cet agent de 35 h 00 à 33 h 00 à compter du 1er février 2022.

4) Reconduction de l'opération « Argent de poche » à compter du 1er janvier 2022

Franck BRIEUC propose de reconduire l'opération « Argent de poche » pour les jeunes de 16 et 17 ans. En 2021, 4 missions ont été effectuées. Différentes missions peuvent être envisagées pour l'année .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la reconduction du dispositif « argent de poche » sur la commune pour l'année 2022 sur la base de 30 missions selon les modalités présentées.

5) Contrat de prestations globales fourrière animale : modification du contrat pour l'année 2022

Afin de souscrire aux obligations règlementaires qui imposent aux maires d'avoir leur propre service fourrière ou d'adhérer à une structure règlementaire, la commune a déjà renouvelé un contrat avec la SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales) à compter du 1er janvier 2021. La société assure les services aux jours et heures ouvrables du centre (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et le samedi de 9 h 30 à 12 h 30).

Mme le Maire propose de modifier ce contrat en optant pour l'option 24 heures/24 et 7 jours/7 à compter du 1er janvier 2022.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, le coût est de 1.20 € HT/habitant, soit pour notre collectivité un coût de 1 441.20 € HT au 1er janvier 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'accepter ce contrat avec la SACPA de Casteljaloux (47).

6) Remplacement d'une alarme incendie à l'école « Les Petits Loups »

Suite à la dernière vérification des organes de sécurité par la société Securitec, différents devis ont été transmis :

Remplacement de l'alarme incendie à l'école : 2 770.63 € HT

Remplacement d'extincteurs (local technique, salle d'activités, bibliothèque, école, cantine) : 1 143.59 € HT

Plan d'intervention à la salle des fêtes : 116.73 € HT

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ces trois devis.

7) Réflexion sur l'acquisition d'un bâtiment (C966) et d'un terrain (C1843) situés rue de Broons

Les nouveaux propriétaires du bâtiment sur la parcelle C966 et du terrain sur la parcelle C1843 proposent une vente au prix de 45 €/m². Le conseil municipal autorise Mme le Maire à envoyer un courrier aux propriétaires pour négocier ce prix.

8) Vente d'un arbre à un particulier

Les travaux d'aménagement du Verger des enfants ont commencé, ce qui a nécessité l'abattage d'un châtaignier appartenant à la commune. Un particulier propose de l'acheter au prix de 80.00 € (2 stères) s'il n'y a pas d'acquéreur. Cet arbre se situe sur la parcelle C1510 en bas du terrain des sports, jouxtant le lotissement de Bel Air. Claudine DELACOURT annonce que le Comité des fêtes ou l'A.B.T.L. serait acquéreur au prix de 100 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Décide de vendre ce bois au Comité des fêtes au prix 100.00 € les 2 stères.

9) Dinan Agglomération : Adhésion de Beaussais-sur-Mer

Par délibération en date du 8 novembre 2021, le conseil municipal de Beaussais-sur-Mer a décidé à l'unanimité, d'une part, de se retirer de la Communauté de communes de la Côte

d'Emeraude et d'autre part d'adhérer à Dinan Agglomération, à compter du 1er janvier 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (4 voix Pour : Benoît JAMET-ROBERT, Claudine DELACOURT (2), Sandrine DUPAS, 6 abstentions : Evelyne BARDOU, Franck BRIEUC, Karl PIRON, Anne DEBEIX, Suzanne PERINA, Colette PELOU, 5 voix Contre : M-C DOUENAT (2), Jacqueline LEYZOUR, Michel MARIE, André BARDOU) : Se prononce défavorablement à l'extension du périmètre de Dinan Agglomération à la commune de Beaussais-sur-Mer.

10) Urbanisme : dématérialisation – instruction des autorisations d'occupation des sols – Convention entre Dinan Agglomération et les communes – Actualisation - Approbation

Depuis 2015, Dinan Agglomération et les communes ont conventionné sur la délégation de l'instruction des autorisations d'urbanisme. En 2018, la convention a été revue pour intégrer le principe de refacturation du service aux communes.

A partir du 1er janvier 2022, l'obligation de permettre la saisine par voie électronique (SVE) des autorisations d'urbanisme implique des modifications dans le fonctionnement du logiciel et organisationnelles entre le service instruction de Dinan Agglomération et les communes pour mettre en œuvre cette dématérialisation.

Ainsi, il est proposé l'établissement d'une nouvelle convention et ses annexes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'approuver la convention et ses annexes, Autorise Mme le Maire, à signer la convention qui sera applicable à partir du 1er janvier 2022.

11) Dinan Agglomération : Rapport relatif au prix et à la qualité des services publics de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Année 2020

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le rapport et la note liminaire, à l'unanimité :

Prend acte de ladite présentation,

Précise que le rapport est mis à disposition du public.

12) Affaires diverses

a) Fermeture classe

La fermeture d'une classe à l'école de Brusvily a été confirmée par l'académie pour la rentrée scolaire 2022/2023.

b) Eclairage public

Sandrine Dupas a participé à un atelier Biodiversité organisé par Dinan Agglomération sur le thème « Pollution lumineuse et bâtiments ». Elle propose de réfléchir sur la gestion de l'éclairage public (supprimer l'éclairage durant l'été et éteindre 1 heure plus tôt le soir).

LUNDI 7 MARS 2022

Mme le Maire fait part de la démission de M. JAMET-ROBERT Benoît de ses fonctions de conseiller municipal le 4 mars 2022.

1) Approbation des comptes de gestion 2021 :

a) Budget annexe boucherie-supérette

Mme le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

b) Commune

Mme le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2) Approbation des comptes administratifs 2021 :

a) Budget annexe boucherie-supérette

Présentation du compte administratif 2021 :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	5 550.61 €
Recettes	10 092.42 €
Excédent reporté N-1	19 183.36 €
Total recettes cumulées	29 275.78 €
Résultat de clôture	23 725.17 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 881.26 €
Déficit reporte N-1	36 828.29 €
Total dépenses cumulées	38 709.55 €
Recettes	4 717.02 €
Affectation résultat (art. 1068)	0.00 €
Total recettes cumulées	4 717.02 €
Résultat de clôture	- 33 992.53 €
Résultat global de clôture	- 10 267.36 €

Hors de la présence de Mme le Maire, Evelyne BARDOU, Adjointe désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif, propose à l'assemblée de procéder au vote à main levée :

Votants: 13 Contre : 0 Exprimés : 13

Abstention : 0 Pour : 13

Vu le résultat du vote, Adopte le compte administratif 2021 et les opérations budgétaires relatives à l'exercice 2021.

b) Commune

Présentation du compte administratif 2021 :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	654 777.74 €
Recettes	846 503.96 €
Excédent reporté N-1	305 209.09 €
Total recettes cumulées	1 151 713.05 €
Résultat de clôture	496 935.31 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	434 450.84 €
Déficit reporte N-1	0 €
Total dépenses cumulées	434 450.84 €
Recettes	98 152.92 €
Affectation résultat (art. 1068)	240 000.00 €
Excédent reporté N-1	145 784.74 €
Total recettes cumulées	338 152.92 €
Résultat de clôture	49 486.82 €

Hors de la présence de Mme le Maire, Evelyne BARDOU, Adjointe désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif, propose à l'assemblée de procéder au vote à main levée :
 Votants: 13 Contre : 0 Exprimés : 13
 Abstention : 0 Pour : 13

Vu le résultat du vote, Adopte le compte administratif 2021 et les opérations budgétaires relatives à l'exercice 2021.

3) Réflexions sur les priorités d'investissement

Mme le Maire énumère différents projets envisagés sur la commune et demande à l'assemblée de se prononcer sur la priorité de réalisation de ceux-ci.

Chaque conseiller a pu s'exprimer. La priorité retenue est :

- 1) Création d'un lotissement
- 2) Construction d'une maison de santé
- 3) Réhabilitation de la cantine scolaire (ou construction neuve)
- 4) Résidence pour Séniors

4) Effacement des réseaux sur la RD793 : Entrée Sud - Réseaux Basse Tension – Réseau Eclairage public – Infrastructures télécommunications

Mme le Maire présente les propositions du Syndicat Départemental d'Energie relatives au projet d'effacement des réseaux Basse Tension, Réseau Eclairage Public, Infrastructures télécommunications, pour l'entrée Sud - RD793. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- Le projet d'effacement des réseaux Basse Tension pour un montant estimatif de 145 000 € TTC. L'estimation de la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 48 333.34 €.

- Le projet d'aménagement de l'éclairage public pour un montant estimatif de 58 320 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie). L'estimation de la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 35 100 €.

- Le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques pour un montant estimatif de 26 100 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie). L'estimation de la participation financière de la commune calculée sur la base de l'étude sommaire s'élève à 26 100 €.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

5) Syndicat Départemental d'Énergie : Remise en état des coffrets des platines pour l'éclairage public au terrain de football

Mme le Maire présente un devis du Syndicat Départemental d'Énergie pour la remise en état des coffrets des platines pour l'éclairage public au terrain de football. Le coût total est estimé à 3 149.28 € TTC avec une participation financière de la commune de 1 895.40 €. Claude ROBERT demande si ces travaux sont nécessaires au vu des entraînements effectués. Franck BRIEUC va échanger avec l'ASBB.

Le conseil municipal décide de reporter ce sujet lors de la prochaine réunion.

6) Personnel communal : organisation du Temps de travail – 1607 heures

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte de mettre en place le temps de travail de 1 607 h avec effet au 1er janvier 2022,

Adopte les modalités de mises en œuvre telles que proposées.

7) Personnel communal : Protection sociale complémentaire

Les employeurs publics territoriaux peuvent participer, depuis 2012, à l'acquisition de garanties de la protection sociale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Souhaite adhérer au contrat collectif à adhésion facultative des employeurs et des agents, souscrit par le centre de gestion pour la garantie prévoyance, sous réserve des conditions présentées,

Décide de maintenir la participation mensuelle pour la garantie prévoyance. Cette participation sera revue lorsque la participation pour les garanties santé sera définie.

Décide que le mode de contractualisation pour la garantie santé ainsi que le montant de la participation mensuelle brute employeur seront définis après avoir pris connaissance du décret et des conditions du contrat.

8) Atelier court métrage « Hors Champ » : Participation financière de la commune

Le conseil municipal, lors de sa séance en date du 22 novembre 2021, a émis un avis favorable sur le principe d'une participation financière pour la réalisation d'un court métrage par l'association « Hors Champ ». Le coût global s'élève à 4 900 €. La commune a sollicité une subvention auprès de Dinan Agglomération dans le cadre du budget participatif mais celle-ci a été refusée. L'association a sollicité une subvention auprès de Dinan Agglomération

dans le cadre des subventions associatives du secteur du Guinefort 2022. L'association sollicite une participation financière d'un montant de 900 € auprès de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Décide de verser une subvention d'un montant de 900 € à l'association « Hors Champs ».

9) Fleurissement Place de l'Eglise et parking de la mairie

Jacqueline LEYZOUR fait part de la réunion de travail qui a eu lieu le 25 février pour le fleurissement de la Place de l'Eglise et le parking de la mairie. Des devis sont en cours pour l'achat de plantes vivaces. Des bénévoles se sont proposés de fleurir les jardinières aux entrées du bourg.

D'autre part, Franck BRIEUC annonce qu'il a déposé un dossier auprès de Dinan Agglomération dans le cadre du budget participatif pour le financement des futures plantations au Verger des enfants.

10) Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Sandrine DUPAS, conseillère municipale déléguée au patrimoine, présente au conseil municipal le courrier du Président du conseil départemental demandant d'émettre un avis sur la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés : Boucle des 4 douets (7,21 kms), Circuit Brûlon et Mézières (9.68 kms) Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Emet un avis favorable à l'inscription au P.D.I.P.R. des itinéraires de randonnées figurant au plan annexé (itinéraires à inscrire), Accepte l'inscription à ce plan des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux.

11) Appel à subventions des pompiers humanitaires du Groupe de Secours Catastrophe Français pour l'UKRAINE

Mme le Maire fait part d'une demande de subvention exceptionnelle présentée par le Groupe de Secours Catastrophe Français (G.S.C.F.). Face à la situation en Ukraine. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Décide de verser une subvention d'un montant de 500 € au Groupe de Secours Catastrophe Français.

12) Affaires diverses

a) Blocs granit devant école

Des blocs de granit avait été posés par l'entreprise Granit'M pour sécuriser l'entrée de l'école. Mme le Maire demande l'avis du conseil pour les garder ou non. Le cas échéant, les blocs seraient facturés 250 € HT. Le conseil municipal décide de les conserver.

b) Brusvily Kids

Franck BRIEUC annonce qu'une sortie « jeunes » est organisée pour les 6-17 ans au parc d'attractions « Ange Michel » le jeudi 14 avril 2022.

c) Opération argent de poche :

Une opération « Argent de poche » est ouverte aux 16-17 ans le mardi 19 avril 2022 de 9 h à 12 h 30.

d] Journée Brus'folies

Une présentation des Brus'folies a été faite le lundi 21 février aux futurs bénévoles. Différentes commissions de travaux ont été créées (animation, buvette-restauration, concerts, logistique et décoration du site).

e] Support communication

Franck BRIEUC propose l'achat et la pose de panneaux en grillage soudé pour l'affichage de banderoles associatives, sur 2 ou 3 emplacements (entrées de la commune et centre bourg).

f] Chemin « Landes de derrière »

Mme le Maire donne lecture d'un courrier d'un propriétaire d'une parcelle desservie par le chemin communal « Landes de derrière » situé derrière le village du Bosreux. Ce propriétaire sollicite l'empierrement de ce chemin. Ce sujet va être analysé par la commission des travaux. Colette PELOU signale que l'empierrement du Chemin des 7 bornes serait nécessaire.

LUNDI 11 AVRIL 2022

1) Approbation du procès-verbal du 7 mars 2022

Le procès-verbal de la séance du 7 mars 2022 est soumis à l'approbation du conseil municipal. En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Claude ROBERT fait remarquer que dans le cadre de la mise à jour du P.D.I.P.R., il serait préférable de nommer le « circuit Brûlon et Mézières » : « circuit des Brûlons ». Sandrine DUPAS va contacter le conseil départemental.

2) Affectation des résultats de fonctionnement 2021

a] Budget annexe boucherie-supérette :

Résultat du compte administratif 2021

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 4 541.81 €

Résultat antérieur reporté : 19 183.36 €

Résultat à affecter : 23 725.17 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Solde d'exécution cumulé

d'investissement : - 33 992.53 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : 0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserves en investissement (article 1068) : 23 725.17 €

Report en fonctionnement (article 002) : 0 €

Vote à main levée :

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0

b] Budget Commune

Résultat du compte administratif 2021

Résultat de fonctionnement :

Résultat de l'exercice : 191 726.22 €

Résultat antérieur reporté : 305 209.09 €

Résultat à affecter : 496 935.31 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

Solde d'exécution

cumulé d'investissement : 49 486.82 €

Solde des restes à réaliser

d'investissement : - 683 663.88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserves en investissement

(article 1068) : 496 935.31 €

Report en fonctionnement (article 002) : 0 €

Vote à main levée : Votants : 14 Pour : 14

Contre : 0 Abstention : 0

3) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Il convient de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 pour les taxes foncières sur le bâti et le non bâti. Mme le Maire propose de fixer les taux suivants :

Taxe foncière (bâti) : 20.81 % + taux

départemental (19.53 %) soit 40,34 %

Taxe foncière (non bâti) : 77.10 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taux suivants pour l'année 2022 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.34 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 77.10 %

4) Vote des budgets primitifs 2022 :

a] Budget annexe boucherie-supérette :

Présentation du projet de budget primitif 2022 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 10 131.26 €

Recettes : 10 131.26 €

Section d'investissement :

Dépenses : 37 373.79 €

Recettes : 37 373.79 €

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote à main levée :

Votants : 14 Pour : 14

Abstention : 00 Contre : 00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Approuve le budget primitif 2022, Mandate Mme le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

b] Budget Commune

Présentation du projet de budget primitif 2022 qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 840 718.00 €

Recettes : 840 718.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 382 534.82 €

Recettes : 1 382 534.82 €

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote à main levée :

Votants : 14 Pour : 14

Abstention : 00 Contre : 00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : Approuve le budget primitif 2022, Mandate Mme le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

5) Travaux d'aménagement de la traversée du bourg : avenant n° 1

Mme le Maire explique que, suite à la réunion de chantier avec l'Atelier du Marais, le Syndicat Départemental d'Energie a annoncé que dans le cadre de l'effacement du réseau aérien, il doit intervenir entre le secteur N° 2 et le secteur N° 1 sur la Route Départementale 793 et non sur le trottoir. (Les investigations complémentaires réalisées après l'attribution du marché par le S.D.E., dans le cadre de ces travaux, indiquent un encombrement du sous-sol au niveau des trottoirs, les obligeant à passer sous la Route Départementale).

Dinan Agglomération précise que dans le cadre des travaux de renouvellement de conduite A.E.P., l'entreprise mandatée interviendra également dans ce secteur.

Les services routiers du Conseil Départemental des Côtes d'Armor précisent que si la couche de roulement n'est pas reprise en totalité pendant cette phase de travaux, aucune intervention ne sera programmée dans les futures années.

Considérant que ces travaux imprévus sont nécessaires pour la continuité de l'opération engagée par l'entreprise EVEN, titulaire du marché initial, Mme le Maire expose à l'assemblée qu'une nouvelle consultation d'entreprise n'est pas envisageable en raison des délais et que ces travaux doivent être réalisés par la même entreprise.

Mme le Maire présente le devis de l'entreprise EVEN relatif à ces travaux complémentaires pour un montant de 92 272.05 € HT. Montant initial du marché : 459 898.15 €. Avenant n° 1 : 92 272.05 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (13 voix pour, 1 abstention : S. DUPAS) :

Accepte le devis de l'entreprise EVEN pour un montant de 92 272.05 € HT,

Mandate Mme le Maire pour signer l'avenant n° 1 ainsi que toutes pièces relatives à cette décision.

6) Renouvellement du bail de la boucherie – 3 rue de Broons

Mme le Maire rappelle que le bail de la boucherie, située au 3 rue de Broons, a pris effet au 2 janvier 2009 et que celui-ci a été reconduit par tacite reconduction depuis cette date.

M. LORION Olivier, gérant de la SARL LORION, a sollicité le renouvellement de ce bail commercial, par courrier en date du 12 novembre 2021.

Mme le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le renouvellement du bail sur la base d'un montant de loyer mensuel de 641.19 € HT, avec une révision basée sur l'indice des loyers commerciaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (11 voix pour, 3 abstentions : Claude ROBERT, Claudine DELACOURT, Patrick BOGUENET) :

Décide d'établir un bail pour une durée de neuf ans avec révision annuelle du loyer à la date anniversaire de la signature de l'acte authentique du bail suivant l'indice des loyers commerciaux,

Décide de fixer le montant du loyer annuel à 7 694.28 € plus la TVA, payable mensuellement à terme échu soit 641.19 € HT mensuel,

Mandate Mme le Maire pour signer le bail commercial et toutes pièces relatives à cette décision, Précise que si les diagnostics doivent être renouvelés, ceux-ci seront à la charge du bailleur.

Précise que les frais d'établissement du bail seront à la charge de la société LORION,

Désigne Maître Kerharo, Notaire à Plélan le Petit pour établir ce bail commercial.

7) Syndicat Départemental d'Energie : Remise en état des coffrets des platines pour l'éclairage public au terrain de football

L'entreprise Allez, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune a fait part au Syndicat Départemental d'Energie de l'état vétuste du réseau d'éclairage public au terrain des sports. Le S.D.E. a procédé à l'étude de la remise en état des coffrets des platines.

Le coût de l'opération est estimé à 3 149.28 € TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'étude et de suivi).

Conformément aux dispositions du règlement financier, la participation de la commune s'élève à 1 895.40 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (13 voix pour, 1 contre : S. DUPAS) :

Approuve le projet de remise en état des coffrets des platines présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 895.40 € HT (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'étude et de suivi).

Conformément aux dispositions du règlement financier, la participation de la commune s'élève à 1 895.40 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, (13 voix pour, 1 contre : S. DUPAS) :

Approuve le projet de remise en état des coffrets des platines présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 1 895.40 € HT (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'étude et de suivi).

8) Affaires diverses

a) Dépenses dans le cadre de la délégation au Maire

Mme le Maire énumère les décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire :

- . Poubelle salle des fêtes : 400.00 € HT
- . 2 Caméras de chasse : 448.33 € HT
- . 14 tables/6 chaises école : 1 764.90 € HT
- . Lave-linge école : 516.59 € HT
- . Sèche-linge école : 524.92 € HT

b) Effacement réseaux

Les travaux d'effacement des réseaux à l'entrée sud ne commenceront pas avant janvier 2023.

c) Cimetière

Une personne a proposé à la mairie d'acquérir le christ qui se trouve au fond du cimetière. Le conseil municipal souhaite le conserver.

UNE RÉDUCTION ET UNE VALORISATION DES DÉCHETS VERTS DES COMMUNES

Aujourd'hui, un habitant de Dinan Agglomération produit 787 kg de déchets par an. En globalité, 81 000 tonnes de déchets sont collectées par an sur Dinan Agglomération. Cette quantité ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années (+ 12 000 tonnes entre 2010 et 2020, hausse principalement alimentée par les augmentations de tonnages en déchèteries).

Dinan Agglomération se trouve face à 5 problématiques majeures :

- Des quantités importantes de déchets et une augmentation continue des coûts de collecte et de traitement des déchets
- Des collectes à optimiser
- Une hausse de la fiscalité pour le traitement des déchets (hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes - TGAP)
- Une baisse des recettes de vente de matériaux
- L'obligation de proposer une solution de tri des biodéchets (déchets alimentaires) pour les ménages au 1er janvier 2024, afin qu'ils soient détournés de l'incinération

- Les déchets végétaux coûtent 450 000 €/an pour leur traitement
- Les déchets végétaux municipaux représentent environ 15% des apports globaux (63% proviennent des ménages et 22% proviennent des professionnels du paysage)



L'une des volontés de Dinan Agglomération est d'accompagner les communes vers une réduction à la source et une valorisation totale des déchets végétaux à l'échelle locale en compostage, paillage, mulching, broyage... et ainsi permettre de limiter l'entretien, de favoriser la biodiversité et d'éviter des allers-retours en déchèterie.

Afin d'encourager ces pratiques, il a été proposé fin 2021 un fonds de concours « le défi Val-vert » destiné à soutenir les initiatives communales exemplaires, en contrepartie d'un objectif de réduction des apports en déchèterie, d'un suivi des résultats et d'une promotion de la démarche auprès des habitants. Le taux de participation dans le cadre du fonds de concours est de 30% du montant HT, plafonné à 5 000 €/commune/an. Des formations sont aussi proposées aux communes pour les accompagner.

L'objectif assigné à cette démarche est la fin de l'accès aux déchèteries pour les déchets végétaux communaux à horizon janvier 2023.

Dans ce contexte, Dinan Agglomération travaille sur un projet de refonte de sa politique déchets afin de définir les grandes orientations de service pour demain en donnant la priorité à la réduction des déchets.

Les déchets végétaux, un des gisements prioritaires pour la réduction des déchets :

- 1/4 des déchets collectés sont les déchets végétaux déposés en déchèteries, soit 21 286 tonnes et 206 kg/hab/an



RECRUTEMENT DANS LES FORCES ARMÉES

L'armée recrute des femmes et des hommes âgés de 16 à 30 ans dans plus de 100 métiers de niveau 3ème à bac +5.

4000 postes sont à pourvoir dans la marine nationale, 4000 également dans l'armée de l'air et de l'espace et 16 000 dans l'armée de terre.

Informations sur 3 sites internet :

- lamarinerecrute.fr
- sengager.fr
- deveniraviateur.fr

Sur rendez-vous au Centre d'Informations et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) Esplanade Georges Pompidou à Saint-Brieuc, du lundi au jeudi de 8h à 17h et le vendredi de 8h à 14h (02 96 01 58 08)

Permanences à DINAN Mission Locale 5 rue Gambetta – 4ème mercredi du mois de 10h à 12h et de 13h30 à 15h30.

RTE GMR BRETAGNE.RENNES

Il est porté à la connaissance des habitants que des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de(s) ligne(s) à haute tension : 63 KV PLANCOET - ROPHEMEL Portée(s) : 66-77, 78-82, 83-85, 86-88

Ces travaux vont être entrepris sur le territoire de la commune de :

BRUSVILY à dater du 01/05/2022 jusqu'au 31/08/2022

L'exécution de ces travaux a été confiée par

RTE – Groupe Maintenance Réseaux BRETAGNE. RENNES, à l'entreprise :

SARL JULIEN ZA PONT NORD 61450 LA FERRIERE AUX ETANGS 02.33.66.93.30

Pour tous renseignements

RTE GMR BRETAGNE.RENNES

121 Avenue Gros Malhon 35000 RENNES

ESLAN Benjamin (07 62 19 09 42)

DUFRESNE Charly (06 22 61 78 02)

LES DIFFÉRENTS POINTS DE COLLECTE DE LA COMMUNE

Les marques d'incivilités sont de plus en plus présentes sur la commune : déchets verts jetés dans les talus, sacs poubelles laissés à « l'abri des regards »... Et pourtant, plusieurs points de collectes sont présents sur la commune, que toute personne citoyenne se devrait d'utiliser :



Parking du cimetière : papier – verre – plastique – Relais (vêtements recyclés)

» La Lande Morin : verre

» La Vieux Ville : verre

» La Ville aux Vieilles : verre

» Le Creux : verre

DÉCHETTERIES

Déchetterie de Broons

ZA du Chalet - 22250 BROONS

Tél : 02 96 84 70 56

Horaires

Lundi, mercredi et samedi

9h - 12h et 14h - 17h30

Vendredi 14h - 17h30

Déchetterie de Quévert

Les Landes Fleuries - 22100 QUEVERT

Tél : 02 96 87 51 37

Horaires

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi

8h45 - 12h30 et 14h - 17h45

RÉGLEMENTATION SUR LES FEUX

L'arrêté préfectoral du 2 novembre 2017 réglemente l'usage du feu pour le département des Côtes d'Armor

On peut relever cependant quelques extraits :

Article 2

...Conformément au dossier départemental sur les risques majeurs du département des Côtes d'Armor, les communes classées à risque feu de forêts et de landes sont les suivantes : BRUSVILY

Article 3 – Réglementation générale

Dans les bois, forêts, plantations, landes et sur tous les terrains situés à moins de 200 mètres,

ainsi que dans les voies qui les traversent, il est interdit :

- de fumer du 1er juillet au 30 septembre ;
- de jeter des objets incandescents (mégots, allumettes, artifices, ...) ;
- à toutes personnes autres que les propriétaires de terrains boisés ou non ou à leurs ayants droits, de porter ou d'allumer du feu.

Article 5 – Brûlage des déchets verts

... Le brûlage des déchets verts est interdit en tout lieu toute l'année ...

TRAVAUX BRUYANTS

Afin d'assurer la tranquillité dans le voisinage, il convient de rappeler l'arrêté préfectoral du 27 Février 1990 qui fixe l'utilisation d'outils bruyants sur des créneaux précis :

• Lundi au vendredi :

de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h 30

• Samedi :

de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

• Dimanche et jours fériés :

de 10 h 00 à 12 h 00



CALENDRIER DES FETES 2022

JUILLET	9	Grillades	Comité des fêtes
	9	Feu d'artifice	Municipalité
	10	Rando cyclos + VTT	Amicale Cyclos
	31	Rando gourmande	Comité des fêtes
AOUT	27	Brus' folies	Municipalité
SEPT.	3 et 4	Fêtes aux moules	Les Amis de Creux
	8	Grillades	A.B.T.L.
	11	Rando moto et quad + Repas	Association Enora
OCTOBRE	8	AG + Repas	A.B.T.L.
	9	Poulets grillés à emporter	A.S. Bobital-Brusvily
	22 et 23	Lez'arts créatifs	A.B.T.L.
	4	Concours de belote	A.B.T.L.
NOV.	11	Commémoration du 11 Novembre 1918	Municipalité
	11	Repas des Aînés	Municipalité
	10	Spectacle de Noël	Amicale laïque du R.P.I. Brusvily-Plumaudan
DÉC.	12	Concours de belote	Amicale Cyclos
	15	Goûter de Noël	A.B.T.L.
	17	Arbre de Noël	Municipalité

LES ÉVÈNEMENTS DU COMITÉ DES FÊTES

SAMEDI 9 JUILLET 2022

UN REPAS-GRILLADES

à partir de 20h00,
au terrain des sports de Brusvily
Possibilité de prendre des parts à
emporter sur réservation seulement.
Repas 12 € Adultes, 6 € Enfants

La soirée s'achèvera par **un Feu d'Artifice offert par la Municipalité**, qui sera tiré à la tombée de la nuit.

DIMANCHE 31 JUILLET 2022

UNE RANDO GOURMANDE

Départ entre 10h et 11h 30
de la Salle des Fêtes de Brusvily
8 km, 12 km, 16 km
Adultes 13 €, enfants 6 €



Réservation au 06 11 26 55 85 ou 06 21 78 16 30

Mail : comitefetes22021brusvily@gmail.com

AMICALE LAÏQUE DU RPI BRUSVILY-PLUMAUDAN

Lors de cette année scolaire, l'Amicale Laïque du RPI Brusvily-Plumaudan a dû s'adapter face à la situation sanitaire.

Rappelons-le, les différentes actions proposées permettent de financer les sorties et activités pédagogiques prévues par les enseignants du regroupement, ainsi qu'à offrir aux enfants des moments de convivialité.

La plus grande majorité des actions annoncées a pu se tenir : pains au chocolat, pizzas, gavottes, sapins de Noël, tablier, la benne à ferraille, carnaval, repas (195 sur place et 140 à emporter), chocolats de Pâques, saucissons, le vide grenier, la kermesse et l'incontournable baptême de l'air des CM2 avant leur grand départ pour la 6e !!!



L'Amicale Laïque du RPI Brusvily-Plumaudan tient à remercier les parents, les équipes enseignantes et le personnel des garderies pour leur investissement lors de toutes ces actions mais également les commerces des deux communes qui nous ont permis de vous proposer quelques-unes de ces actions.

A contre-cœur, le marché de Noël, le goûter de Noël accompagné de son spectacle, le loto se sont vus annulés au grand désespoir des petits comme des grands. C'est partie remise pour l'année prochaine ...

L'Amicale Laïque du RPI Brusvily-Plumaudan remercie aussi les bénévoles se rendant disponibles lors des différentes actions.

Alors si vous avez envie de partager un peu de votre temps avec nous, venez nous rejoindre !!!

Bon été à toutes et à tous et surtout, prenez soin de vous.

Le Bureau



Une fin d'année 2021 riche en émotion !

Au mois de novembre et de décembre 2021 nous avons réalisé des ateliers innovants au sein de notre

association. Nous avons reçu la conteuse et poète Roselyne FROGÉ qui nous a conté une belle histoire pour enfants sur un dromadaire. Nous avons reçu également la photographe professionnelle Noélie PELLEAU de Plumaudan spécialisée dans la petite enfance, qui nous a réalisé des photos magnifiques sur le thème de Noël. Patricia DELAITRE nous a également réalisé un atelier « Signes » autour de Noël avec des comptines.

Nous avons reçu le Père Noël et Noélie après un concert de chants de Noël.

Nous tenons à remercier Roselyne FROGÉ, Noélie PELLEAU et Ernest GESTIN d'avoir donné autant de bonheur à tous ces petits bouts de choux.

LES ENFANTINES DE BRUSVILY

En ce début d'année 2022 nous avons continué nos activités habituelles (motricité, atelier manuel, éveil musical) et nous avons inclus un atelier « Signes » par trimestre.

Nous avons encore de nouvelles idées et espérons accueillir des nouveaux intervenants pour émerveiller tous ces petits anges.



ASSOCIATION SPORTIVE BOBITAL-BRUSVILY FOOTBALL



La saison 2021 /2022 a pris fin le 22 mai.

Malgré un effectif satisfaisant, les championnats ont été très difficiles pour les deux équipes : les blessures, le manque de présence, de motivation ou l'effet « Covid » ont fait que les deux équipes terminent 11ème de leur groupe et sont rétrogradées en D2 et D3. Merci à Hervé et tous les joueurs, jeunes et moins jeunes d'avoir répondu présents jusqu'au dernier match. Le championnat foot-loisir s'est déroulé dans la convivialité sans trop de report de matchs. Nos « vétérans » finissent en milieu de tableau. La satisfaction vient de l'école de football ! Présence assidue des U6 aux U9 aux entraînements et bonne participation aux plateaux. Une belle saison pour les U10 / U11, avec des tournois remportés, et une

belle progression pour les U12/U13 dans leur championnat. Les U15 ont également accédé au niveau supérieur et effectuent un beau parcours en Coupe départementale (photo U15). La saison 2022 /2023 se prépare ; l'arrivée de Jean-François comme entraîneur aura pour objectif de faire progresser les jeunes joueurs tout en conservant les joueurs expérimentés, et intégrer les nouveaux afin que tous prennent du plaisir aux entraînements comme aux matchs. L'école de foot reprendra début septembre, possibilité d'inscription pour tous les jeunes (garçons ou filles) nés entre 2010 et 2017, ainsi que 2007 à 2009 pour les U14 à U16.

Nous avons le projet de création d'une équipe U14 et d'engagement d'une équipe U16. Notre Assemblée Générale se tiendra le 17 juin à 19h00 au foyer de Brusvily.

Pour tous renseignements :

Gilles : 06 33 88 30 44 ou Hervé : 06 79 75 80 23

Prochaine activité :

Le samedi 3 septembre à BRUSVILY : concours de Palets et tournoi de pétanque.

L'ASSOCIATION SPORTIVE BOBITAL BRUSVILY vous souhaite de bonnes vacances d'été. Rendez-vous fin août.

Le bureau

C'est une association qui perdure depuis une quinzaine d'années avec des assistantes maternelles, toujours fidèles au rendez-vous du mardi matin à la salle Jules Ferry avec leurs bouts 'choux. (De 3 mois à 3 ans).

Chaque semaine, une activité est organisée pour animer un moment de la matinée, avant de partager un goûter et finir par des jeux libres. Entre, les bricolages divers, de pâques, fêtes des parents, musique et autres... nous avons pu faire une initiation à la poterie avec Martine de l'association «au fil du temps».

Nous nous sommes aussi déplacés à la bibliothèque pour écouter les histoires de Anne, à la ferme pédagogique «Aux p'tits bottés» ainsi qu'à la caserne des pompiers d'Yvignac-La-Tour.

Merci à tous !

Le soleil arrive, nous souhaitons donc à tous un bel été, ainsi qu'une bonne rentrée scolaire à nos jumeaux Axel et Gabriel, et à Noah.

A bientôt.

Les assistantes maternelles de Tchoupi



TCHOUPI

ASSOCIATION BRUSVILY TEMPS LIBRE

L'A.B.T.L. a repris, tranquillement quelques activités et a commencé dès le 9 septembre 2021 par la journée grillades, au terrain des sports de Brusvily. Toutes les personnes présentes (63) sont reparties enchantées de ces moments de retrouvailles et de convivialité. Les différentes sections ont toutes repris leurs activités.

La section des aînés

Les Après-midi récréatifs : Le jeudi tous les 15 jours du début mars à fin octobre (ne fonctionne pas en juillet et août) et tous les jeudis en période hivernale (de Novembre à fin février). Le Goûter de Noël du 16 décembre 2021 a réuni 60 participants. La galette des Rois qui devait avoir lieu le 6 janvier 2022 n'a pas pu se faire, à cause de cas COVID dans le bureau.



Nous reprendrons, je l'espère, les concours de belote sur la saison 2022-2023.

La Section théâtre

Les répétitions :

- La troupe les « KI'KA FARCES », se réunit les mardis et jeudis soirs pour les répétitions et compte 10 comédiens. Elle a préparé cette année la pièce « Zen et Rock & Roll » écrite et mise en scène par la troupe.



Les représentations à Brusvily ont eu lieu les 2 et 3 avril et ces 2 journées se sont très bien déroulées avec un public très enthousiaste. Elle s'est également produite le 19 mars à Saint Hélien et le 26 mars à Vildé Guingalan.

La section marche fonctionne, n'hésitez pas à y participer

Les Mercredi et Vendredi après-midi : (RDV au parking de la Salle des Fêtes départ à 14h)

L'association propose des sorties d'une journée (avec spectacle suivant la période de l'année) mais aussi des séjours de 2 jours ou d'une semaine.



Sortie avec les Cars Roger le 9 novembre 2021 pour « une journée pas comme les autres » à la Salle de Spectacle de Mauron, 12 inscrits de Brusvily, très belle journée, spectacle et repas très appréciés par le groupe et chacun est revenu avec sa pintade et sa bouteille de vin.

Pour clôturer cette saison, nous organisons les grillades de l'association le jeudi 30 juin au terrain des sports.

Nous espérons pouvoir reprendre toutes nos activités dès septembre et que la pandémie ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

Si vous souhaitez rentrer dans l'association n'hésitez pas à nous contacter. Pour plus de renseignements, nous contacter par mail à abtl.brusvily@gmail.com

ASB GYM BRUSVILY

Une nouvelle année sportive s'achève, heureusement sans interruption due au Covid. Cela nous a fait tellement de bien de pouvoir profiter d'une année complète et de retrouver notre animatrice Maryline, toujours remplie de vitalité et de bonne humeur. Cette activité nous permet de garder la forme, de rester jeune dans notre corps et notre esprit. Les séances d'une heure passent vite et nous attendons avec impatience la séance suivante...



Cette saison a encore rencontré un vif succès auprès de la population de Brusvily et des proches communes avec 59 inscriptions, dont les dernières se sont faites au cours du dernier trimestre.

Lors de notre Assemblée Générale du 18 décembre 2021 un nouveau Comité Directeur a été élu, et Jocelyne Hure a été réélue présidente. Le Comité Directeur a procédé à l'élection des membres du bureau. Isabelle Vouriot a rejoint l'équipe en qualité de trésorière, en remplacement de Marie-France

Gouault qui reste trésorière adjointe, Evelyne Bardou est secrétaire et Marie-Annick Balan secrétaire adjointe.

Par ailleurs, l'ASB Gym Brusvily a accueilli une animation territoriale le 5 février 2022, Boxing Energy et Fitball, proposée par le Comité Départemental EPGV des Côtes d'Armor, et destinée aux animateurs et dirigeants EPGV.

Le 12 mars 2022 nous avons pu organiser notre traditionnel couscous de la gym, qui a eu du succès puisque 225 repas à emporter ont été vendus.

Et enfin, notre association sera présente au Forum des Associations lors des Brus'folies le 27 août prochain à Brusvily.

La rentrée aura lieu le 21 septembre 2022, tous les mercredis aux horaires habituels :

9h30 - 10h30 gym douce

10h45 - 11h45 gym douce

20h30 - 21h30 gym tonic

Tarifs inchangés : 65€

Licence et assurance EPGV incluses.

Pour tous renseignements :

Jocelyne HURE (présidente) 02 96 84 50 26

Isabelle VOURIOT (trésorière) 06 31 85 86 71

Marie-France GOUAULT (trésorière adjointe)

02 96 84 52 17

Bonnes vacances à toutes et tous.



ASSOCIATION ENORA

Cette année, pour suivre l'activité de l'ASSOCIATION ENORA, nous vous faisons parvenir le programme des manifestations et événements, où l'équipe sera présente.

Ainsi, vous pourrez nous accompagner, tout au long de l'été, jusqu'à l'événement qui nous mobilise tous les ans : la balade Moto et Quad

Notez bien le changement de date !

Elle aura lieu, le Dimanche 11 septembre.

Le circuit 2022, concocté par Eric THOMAS et Michel JAMET, reliera, cette année, la terre à la mer.

En début d'après-midi, soyez nombreux, à applaudir les participants, et profitez du spectacle, toujours émouvant du retour du convoi. Vous pourrez vous restaurer au stand Galette Saucisse et être au 1^o rang pour profiter de l'ambiance !

BON ETE ET A BIENTOT !



	Date à retenir	Opération	Lieu
Juin	3 juin	Buvette et Stand Galette Saucisse	Marché de Plélan le Petit
Juillet	1 ^o juillet		
Août	5 août		
	27 août	Brus'Folies	Brusvily
Septembre	11 septembre	Balade Moto Balade Quad Découverte Quad	Départ et arrivée à Brusvily



ECONOMIES D'EAU : LA SÉCHERESSE NOUS MENACE !

Si nous économisons TOUS quelques gouttes tous les jours, avec peu d'efforts, il doit être possible de rassasier tout le monde

Repérez les fuites : Un robinet qui goutte, c'est jusqu'à 5 litres par heure gaspillés (soit 120 litres par jour), une chasse d'eau qui fuit, plus de 600 litres par jour, (soit la consommation quotidienne d'une famille de 4 personnes). Une astuce pour repérer les fuites : relevez les chiffres inscrits sur votre compteur d'eau juste avant d'aller vous coucher. À votre réveil, si ces chiffres ne sont pas identiques et que personne n'a utilisé d'eau dans la nuit, cherchez la fuite et réparez-la !



Dans la Salle de bains :

Préférez les douches aux bains et coupez l'eau pendant le savonnage ;

Installez des mousseurs sur les robinets. Le débit est ainsi réduit de 30 à 50 % sans pour autant perdre en confort !

Installez une douchette économe qui limite le débit d'eau tout en optimisant la pression du jet. À la clé, c'est jusqu'à 75 % d'eau économisée ! Et en consommant moins d'eau chaude, vous économisez aussi de l'énergie.

Au Jardin :

Installez un système d'arrosage automatique en goutte-à-goutte ;

Installez un collecteur d'eau de pluie. Pour une toiture de 100 m², c'est 70 m³ d'eau gratuite par an.

Le Linge et la Vaisselle :

Ne prélevez pas votre vaisselle avant de la mettre dans le lave-vaisselle.

Remplissez complètement votre lave-linge ou votre lave-vaisselle avant de l'utiliser sauf s'il possède 1 touche ½ charge.

COÛT D'UTILISATION :

LV 12 couverts	0.38 €	Vaisselle main	1.45 €
Eau (10 litres)	0.06 €	Eau (70 litres)	0.42 €
Energie (1kWh)	0.18 €	Energie (4.8 kWh)	0.86 €
Produit lavage	0.10€	Lessive	0.14 €
Produit rinçage	0.01 €	Accessoire	0.03 €
Sel régénérant	0.03 €		
Coût Annuel	106.4 €	Coût annuel	406 €

Calculs effectués sur la base de 280 lavages (programme normal à 60°) / an, avec un prix moyen de l'eau à 6 € le m³ et le kWh à 0.18 €.

Si besoin de conseils supplémentaires, n'hésitez pas à contacter l'association de bénévoles ABIEG au 07 86 56 95 42 heures de bureau de préférence. C'est gratuit !

Édition 2022

Les Brus'Folies

Samedi 27 Août

à partir de

14h

Parking Salle des fêtes
BRUSVILY

AU PROGRAMME :

FORUM DES ASSOCIATIONS
Gym, foot, cyclo, yoga, palets et
jeux en bois, véhicules ancien,
tennis de table, mur d'escalade,
manèges, baptême de poney,
modelage, maquillage, cercle de
conte, concert pour enfants,
lutte bretonne, atelier graff,
impro théâtre et musique...

Buvette

Restauration

BAPTÊME DE
MONTGOLFIÈRE
par Rance Montgolfière

SOIRÉE CONCERTS
de 18h à 22h

Bienvenue

BRUSVILY

ENTRÉE GRATUITE

Renseignements : Mairie de Brusvily

